

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 392 Vœu relatif à la situation de la place Raoul Follereau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Chaque soir, des exilés, afghans pour la plupart, viennent s'installer place Raoul Follereau et avenue de Verdun pour y passer la nuit ;

Tous les matins, les services de police interviennent pour que les lieux soient libérés et que les agents de propreté de la Ville puissent procéder à leur nettoyage ;

Cette situation, qui s'est déjà produite par le passé à cet endroit, n'est satisfaisante ni pour les réfugiés, qui dorment à même le sol dans des conditions de confort et d'hygiène déplorables, ni pour les riverains ;

Considérant la nécessité, devenue urgente à l'approche de l'hiver, de prendre en charge les réfugiés présents dans le 10^e arrondissement autour de la place Raoul Follereau ;

Considérant l'annonce le 10 septembre dernier de l'ouverture de 7 nouveaux centres d'hébergement à Paris pour permettre l'accueil des réfugiés, dont un dans le 10^e arrondissement ;

Sur proposition de Rémi FERAUD et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

- la situation de la place Raoul Follereau soit prise en compte avec la plus grande attention par les autorités de l'État, comme sur les autres sites parisiens.

- les réfugiés qui dorment place Raoul Follereau soient considérés comme prioritaires pour accéder aux centres d'hébergement qui doivent ouvrir, notamment dans le 10^e arrondissement, et qu'ils bénéficient d'une prise en charge globale, nécessaire pour trouver une solution pérenne.